



CROIX BLANCHE 78

Association des secouristes français CROIX BLANCHE 78

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION BNSSA

BNSSA Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique



Pour tout renseignement :

CENTRE DE FORMATION CROIX BLANCHE 78

Groupe scolaire de la HAISE – 3 rue Mansart (entrée rue Marie Hillion)

Tél : 01 30 55 02 02- Mail : croixblanche78@gmail.com - www.croixblanche78.org



VOTRE CENTRE DE FORMATION

L'Association des Secouristes Français CROIX BLANCHE 78 a été créée en mai en 1997, elle développe le secourisme, sa pratique et son enseignement dans le cadre de la législation en vigueur.

Cette association appartient à la **Fédération des Secouristes Français Croix Blanche**.

3 domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

SOUS L'AGREMENT DE LA SECURITE CIVILE

- Aux gestes de **Premiers Secours** pour la population **PSC 1**
- Aux métiers de la Sécurité Civile (Equipiers Secouristes) – **PSE 1 et PSE 2**
- Aux sauvetages Aquatiques - **BNSSA**
- Des enfants **IGPS**
- Gestes qui sauvent....

FORMATIONS AU SECOURISME Et à la prévention / sécurité

- Dans le Monde du travail :
 - **SST**
 - **Gestes et postures**
 - **Incendie / EPI**
 - **Evacuations**
 - **Formations sur mesure**

SECOURISME OPERATIONNEL ET POSTE DE SECOURS

- Mise en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'événements (concert, compétitions, foire ...)
- Equipe de professionnels diplômés d'état et Expérimentés



VOTRE FORMATION AU SEIN DE LA CROIX BLANCHE

Une équipe de professionnels à votre service



„SERVIR“

La Croix Blanche cumule à travers son équipe une expérience professionnelle du secourisme et du sauvetage. Toujours à la **pointe des technologies nouvelles en matière de sauvetage**, notre équipe œuvre dans un **souci permanent de la qualité** au regard de nos différentes formations.

Connaître toutes nos formations
www.croixblanche78.org

Pourquoi se former à la Croix Blanche ?

La disponibilité, le professionnalisme et la proximité de nos intervenants vous garantiront une formation de qualité, le tout dans une ambiance conviviale.

Quel suivi après la formation ?

- Toujours **en veille par rapport à la réglementation en vigueur**, nous vous communiquons régulièrement les nouvelles lois et réglementations concernant votre formation.
- Vous recevrez également automatiquement un mail concernant le **recyclage de votre formation**.



PROGRAMME DE LA FORMATION BNSSA

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) est le diplôme du nageur sauveteur. Le B.N.S.S.A. permet de **surveiller** des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les Brevets d'Etat d'éducateur sportif option activités de la natation (B.E.E.S.A.N.) dans la surveillance des piscines publiques.

Le sauveteur côtier travaille dans les postes de secours sur les plages, les lacs, les piscines de camping... Celui-ci a pour mission la surveillance d'une baignade.

- Prévenir les usagers des dangers du lieu de baignade
- surveillance des zones de baignade aménagées et réglementées par les communes le long de leurs plages
- secours aux baigneurs en danger
- assistent les utilisateurs d'engins de plage en difficulté (planches à voile, engins pneumatiques, Kitesurf, petits voiliers ...)
- administrent les premiers soins aux personnes victimes d'accident et préviennent les organismes de secours (SAMU, Pompiers)

Pré-requis : 17 ans avéré le jour de l'examen et PSE 1 minimum (ou PSE 2 fortement conseillé pour le sauveteur cotier)

Durée de validité du diplôme : 5 ans. Un recyclage doit être suivi par son titulaire tous **les 5 ans** pour maintenir la validité du diplôme. La partie secourisme (PSE1) est soumise à **formation continue annuelle** (6h minimum).

- **Epreuve de natation** :

Entraînement dispensé par nos maîtres nageurs (BEESAN). Examen organisé généralement à la fin de la formation.

Responsable : Olivier STERLE (aidé de BNSSA professionnels)

Périodes et Lieux d'entraînements :

- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de la Toussaint sur Plaisir et Saint Cyr
- Stage bloqué en journées pour bons nageurs sur les vacances de Noël sur la piscine de Versailles Montbauron
- Stage bloqué en soirée semaine et journée WE, pour bons nageurs, sur les vacances de Pâques sur Plaisir, St Cyr

Attention : Les dossiers d'inscription au **BNSSA doivent arrivés complets** impérativement à la CROIX BLANCHE 78, au moins 5 semaines avant la date d'examen. Ils seront traités en préfecture par le service compétent

- **Règlementation BNSSA** :

Responsable : Marc BACHELET

Règlementation, lieu de formation : sur sites des piscines de Poissy ou de Versailles, ou au centre de formation CROIX BLANCHE de Plaisir

La session de formation / examen, est la même Pour les BNSSA initial que pour les recyclages BNSSA. Les recyclages BNSSA sont exemptés de certains cours et épreuves d'examen, et se voient préparer un programme personnalisé et spécifique par l'équipe pédagogique.

Inscriptions et renseignement : Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle et paiement en ligne sur notre site « croixblanche78.org », onglet « BNSSA ».

PSE 1 :

Responsable Inscription: Secrétariat (01 30 55 02 02) // inscription individuelle paiement en ligne sur notre site.

Lieu de formation : Plaisir ou Versailles

Dates : généralement sur les sessions bloquées de BNSSA à la Toussaint et à Noël. Et dans les WE qui précèdent Pâques

Test de présélection

Afin de sélectionner uniquement les personnes ayant un niveau suffisant pour suivre l'intégralité de la formation, nous demandons **à chaque candidat à la formation initiale BNSSA** d'effectuer un test de natation supervisé et renseigné par un maître nageur de votre choix, qui remplira alors l'attestation (cf page 12).



PRESENTATION DE L'EXAMEN BNSSA

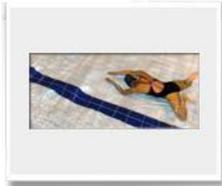
L'examen pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) se déroule généralement sur une demie journée. Il comprend une série d'épreuves dans l'eau et hors de l'eau.

➤ **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus



➤ **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

➤ **Porter secours à une personne en milieu aquatique :**

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- La victime saisit le sauveteur de face ; après être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- Le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- Après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Aucun matériel n'est autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

➤ **Epreuve théorique – Sous forme de QCM de 40 items en moins de 45 minutes**

Sur les domaines suivants :

- Secourisme
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- Signalisation d'un poste de secours
- Signalisation des aires et matérialisation des lieux de baignade,
- Balisage
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- Organisation des secours
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- Mise en œuvre des moyens d'alerte
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques
- Observation du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours.
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident.
- Mesures conservatoires.
- Premiers soins d'urgence
- Alerte des secours publics

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.



CONTENU DE LA FORMATION PSE 1 ET PSE 2

Le PSE 1 étant un pré-requis pour la formation au BNSSA, vous trouverez ci-après le contenu de la formation PSE 1 pour les personnes qui ne seraient pas encore titulaires de ce diplôme ainsi que le contenu de la formation PSE 2 pour une formation complémentaire.

FORMATION PSE 1 - PRE-REQUIS AU BNSSA

Pour être **secouriste**, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement «**premiers Secours en équipe de niveau 1**».

Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

PROGRAMME

Partie 1 - Le secouriste

Partie 2 - La chaîne des secours

Partie 3 - La sécurité

Partie 4 - L'alerte

Partie 5 - L'obstruction brutale des voies aériennes

Partie 6 - Les hémorragies externes

Partie 7 - L'inconscience

Partie 8 - L'arrêt cardiaque

Partie 9 - La défibrillation automatisée externe

Partie 10 - Les détresses vitales

Partie 11 - Les malaises et la maladie

Partie 12 - Les accidents de la peau

Partie 13 - Les traumatismes des os et des articulations

Partie 14 - La noyade

Partie 15 - La surveillance et l'aide au déplacement

FORMATION PSE 2 - FORMATION (FACULTATIVE) COMPLÉMENTAIRE AU BNSSA

L'**équipier secouriste** doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours, pour prendre en charge, sur les plans technique et humain, une victime d'un accident ou d'une détresse vitale, afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre, il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et, le cas échéant à s'intégrer à leur action.

PROGRAMME

Partie 1 - L'équipier secouriste

Partie 2 - Hygiène et asepsie

Partie 3 - Les bilans

Partie 4 - Les atteintes liées aux circonstances

Partie 5 - Les affections spécifiques

Partie 6 - Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels

Partie 7 - Les pansements et les bandages

Partie 8 - Les immobilisations

Partie 9 - Les relevages

Partie 10 - Les brancardages et le transport

Partie 11 - Les situations avec de multiples victimes



CALENDRIER DES FORMATIONS

Formation	Dates	Remarque
PSE 1	Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none">vacances de la TOUSSAINT : 21,22,23,24 /10/2018vacances de Noël (date en préparation)we de janvier (date en préparation)we d'avril (date en préparation)	Pré-requis au BNSSA 15 places par session
BNSSA De la Toussaint 2018	Du 24 octobre au 31 octobre 2018	Voir le planning sur notre site internet
BNSSA De Noël 2018 De pâques 2019	Durant les vacances de Noël, dates en préparation Durant les vacances de Noël, dates en préparation	
EXAMEN BNSSA	<ul style="list-style-type: none">Examenexamen le 31 octobre 2018examen le samedi 5 janvier 2019examen en Avril / maiexamens fin juin	Sur convocation Préfectorale. L'équipe pédagogique CROIX BLANCHE 78 donne un avis favorable ou défavorable au passage de cet examen à l'issue du BNSSA blanc, et le communique en préfecture
PSE 2	Prochaines sessions : <ul style="list-style-type: none">En fonction des demandes	Formation complémentaire facultative

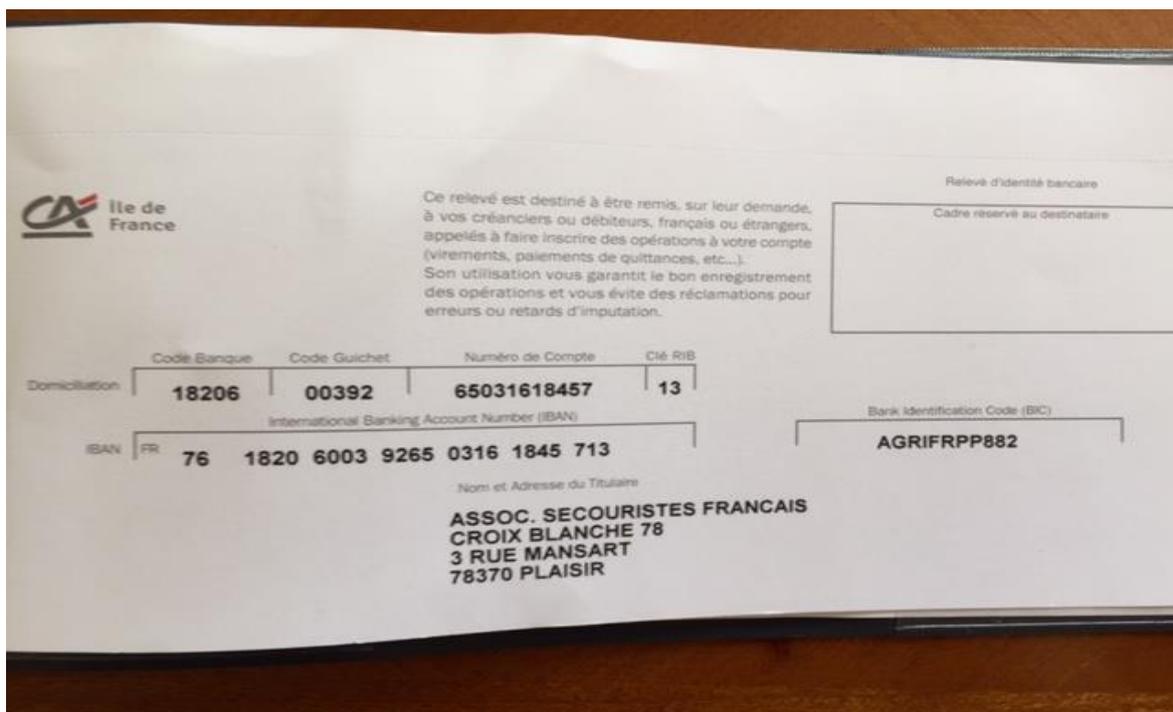


TARIFS DE LA FORMATION

Formation	Tarif
<input type="checkbox"/> PSE 1	400.00 Euros
<input type="checkbox"/> BNSSA (préparation + examen)	350.00 Euros
<input type="checkbox"/> recyclage « BNSSA »	200.00 Euros
<input type="checkbox"/> Formation continue « PSE1 »	100.00 Euros
<input type="checkbox"/> Passage de l'examen seul	80,00 Euros
<input type="checkbox"/> EN 2019 licence obligatoire à la Croix Blanche 78 (assurance) pour les formations BNSSA uniquement	25.00 Euros

* Cocher la formule choisie.

Conditions de règlement : - PAR VIREMENT



- PAR CARTE BANCAIRE en vous inscrivant sur notre site nous acceptons un étalement du paiement de votre formation en 3 fois maximum, (au-delà c'est la réglementation des crédits). pour cela, il vous suffit de vous inscrire sur notre site « croixblanche78.org » à l'onglet de la formation concernée, puis onglet : « mon inscription en ligne »
- En espèces, (faites l'appoint en venant sur rendez vous), dans nos locaux CROIX BLANCHE 78, groupe scolaire de la Haise, entrée rue Marie HILLION 78370 PLAISIR (téléphone : 01 30 55 02 02)
- Nota : Nous n'acceptons plus les règlements par chèque de particuliers.



RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Comment s'inscrire ?

Les étapes de votre inscription à la formation BNSSA :

- Retrait du dossier d'inscription sur notre site
- Test d'aptitude avec le MNS de votre choix, précisant que vos temps de nage sont suffisants pour aborder la formation BNSSA (sur des stages courts, nous ne travaillerons que les épreuves spécifiques, pas votre vitesse de nage)
- **Dépôt du dossier d'inscription avec les pièces demandées à la CROIX BLANCHE 78** (voir adresse ci-après) :
 - La demande de candidature à l'examen BNSSA pour la préfecture (ci-joint page 9)
 - La Fiche d'inscription individuelle croix blanche 78 (ci joint page 10)
 - (La convention signée si il y a prise en charge par une entreprise / OPCA / pole emploi)
 - Le certificat médical normé (ci-joint à la page 11), celui ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen, par un médecin généraliste (ou spécialiste du sport)
 - les photocopies : carte identité recto/verso, pse1, (éventuellement form continue PSE1, BNSSA)
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.
 - La preuve éventuelle de votre règlement ou de son engagement à l'ordre de : CROIX BLANCHE 78
 - L'attestation de capacité d'un maître nageur (page 12)

IMPORTANT : Conditions d'inscription à l'examen du BNSSA :

- Etre titulaire du PSE 1 au minimum,
- Avoir au minimum 17 ans le jour de l'examen,
- Etre présenté(e) par une association agréée ou un organisme public habilité : Croix Blanche 78,
- Etre apte médicalement,
- **Présence obligatoire** au cours de réglementation et au BNSSA Blanc **après avis des formateurs une date d'examen sera fixée,**

CE DOSSIER EST À RETOURNER COMPLET A :
CROIX BLANCHE 78
Groupe scolaire de la HAISE, 3 rue Mansart
(entrée par la rue Marie HILLION)
78370 PLAISIR

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Informations complémentaires

Nous vous informons que tout ce qui est considéré comme dépendant directement du sauveteur lui étant acquis, est à la charge du candidat (visites médicales, documentations, équipements personnels, palmes, masque, tuba, slip de bain et bonnet de bain obligatoire, etc...).

Pour se rendre à LA CROIX BLANCHE 78, la gare SNCF est « PLAISIR GRIGNON » (départ de Paris Montparnasse)

FICHE DE CANDIDATURE à un EXAMEN BNSSA
INITIAL / RECYCLAGE * (*entourer la mention demandée)

A remplir lisiblement en lettres capitales

Mr / Mme * Nom : Nom de jeune fille

Prénoms :

Date de naissance/...../.....lieu de naissance.....

ADRESSE :

.....

Code postal : Ville :

Numéro de téléphone (portable et/ou fixe) :

Email :

Profession :

Organisme formateur (nom et adresse) :

Pour les recyclages,

Date et lieu de l'obtention du BNSSA initial :

Fait à le Signature :

A joindre obligatoirement à la présente feuille :

- Photocopie du PSE1 initial (ou équivalent) et, si besoin, la dernière formation continue, certifiant la compétence de ce diplôme à jour
- Photocopie du BNSSA initial et des recyclages éventuels
- La photocopie recto et verso sur une même feuille de la pièce d'identité
- Le certificat médical normé
- (Si le candidat a été formé par un autre organisme que la croix blanche 78, veuillez joindre une attestation de l'organisme formateur.)



Fiche d'inscription CROIX BLANCHE 78 à la formation BNSSA

INITIALE

RECYCLAGE

Qui aura lieu les

à

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Email :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

DATE :/...../..... ;

Signature :

Autorisation parentale OBLIGATOIRE pour les mineurs

(agés de 17 ans minimum le jour de l'examen)

Je soussigné,représentant légal de
....., autorise ce(tte) dernier(e) à s'inscrire
et à participer à la session de formation BNSSA et l'examen BNSSA

Fait à Le/...../..... Signature :

Montant des droits d'inscription à la formation BNSSA incluant 1 présentation à l'examen BNSSA : initiale : 350 € recyclage : 200 €

Joindre obligatoirement à cette fiche :

- Le paiement des droits d'inscription ou une preuve d'engagement
- Une enveloppe format A4 libellée à votre adresse, affranchie avec le papillon postal recommandé avec AR (poids 30 g, environ 7 €)
- Photocopie du diplôme PSE1 initial + attestation éventuelle de formation continue en cours de validité (moins d'1 an) de ce diplôme.
- Photocopie de la carte d'identité (Recto + Verso, sur la même page)
- La fiche de demande d'examen BNSSA à entête de la préfecture (ci jointe)
- Le certificat médical ci-joint, rempli par votre médecin
- Une attestation d'un maître-nageur de votre choix attestant que vous avez les compétences en vitesse de nage pour aborder une formation courte sur les épreuves spécifiques au BNSSA (*uniquement pour les formations initiales BNSSA*)
- La photocopie de votre diplôme initial BNSSA

La totalité du dossier complet doit nous parvenir au plus tard **5 semaines avant l'examen A : CROIX BLANCHE 78, groupe scolaire de la Haise, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR**

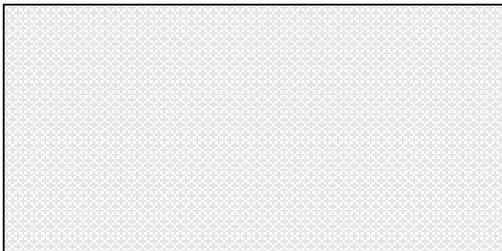
CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour ,
Monsieur ,Madame, Mademoiselle (I)

.....
et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la
pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux
de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie
et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui
permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle
conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Tampon du médecin



Fait à.....

Le :

Signature :

Acuité visuelle :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de
chaque oeil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est :
 $4/10 +$ inférieur à $1/10$

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil,
quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1/10);
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme
des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à
8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est
10/10 pour l'autre oeil corrigé.

(I) rayer la mention inutile

Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier



Secouristes Français

Croix Blanche

Service : Formations

Association CROIX BLANCHE 78

Association régie par la loi 1901

Groupe scolaire de LA HAISE, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR

Tél : 01 30 55 02 02. Email : croixblanche78@gmail.com

Site : croixblanche78.org N° SIRET : 452 339 559 00026 Code A.P.E.8559A

ATTESTATION D'APTITUDE ET NIVEAU DE NATATION

Je soussigné Maitre nageur / BEESAN

N° de carte professionnelle :

Atteste que M.....

Candidat(e) à une formation BNSSA organisée par la CROIX BLANCHE 78, a d'ores et déjà un niveau de natation et une vitesse de nage suffisants permettant d'aborder sereinement les temps demandés à l'examen BNSSA, et de suivre une formation courte (1 semaine) au BNSSA préparant uniquement les candidats aux épreuves spécifiques. (apnées, dégagement d'urgence, règlementation, mannequin aquatique, secours nautique).

Fait à..... Le...../...../..... signature :

Pour information : extrait des épreuves

➤ **Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres**

- Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;
- Le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- Remorquage du mannequin face hors de l'eau sur un parcours de 25 mètres. Ce mannequin devra être du modèle réglementaire, c'est à dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur de 1 mètre. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à cinq secondes entraîne l'élimination du candidat.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus

➤ **Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m**

- Un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- Un plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

L'épreuve s'effectue en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, en moins de 2 minutes et 40 secondes inclus



Fiche d'inscription CROIX BLANCHE 78 à l'examen BNSSA

INITIAL

RECYCLAGE

En tant que candidat externe

Qui aura lieu le de..... à,
à la piscine

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Email :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Examen BNSSA : initial ou recyclage* (* barrer la mention inutile)

DATE :/...../..... Signature :

Autorisation parentale OBLIGATOIRE pour les mineurs

(agés de 17 ans minimum le jour de l'examen)

Je soussigné, représentant légal de
....., autorise ce(tte) dernier(e) à s'inscrire
et à participer à la session d'examen qui se déroulera le

..... à la piscine de

Fait à Le/...../..... Signature :

Montant des droits d'inscription à la session d'examen : 80 €

Joindre obligatoirement à cette fiche :

- Le paiement des 80 €
- Une enveloppe format A4 libellée à votre adresse, affranchie en recommandé AR (poids 30 g, environ 7 €)
- Photocopie du diplôme PSE1 initial + attestation de formation continue en cours de validité (moins d'1 an)
- La copie de votre BNSSA initial pour les recyclages
- Photocopie de la carte d'identité (Recto + Verso, sur la même page)
- La fiche de demande d'examen BNSSA à entête de la préfecture (ci jointe)
- Le certificat médical ci-joint, rempli par votre médecin
- Une attestation d'un organisme de formation agréé spécifiant que vous avez suivi une formation BNSSA vous permettant de vous présenter à l'examen (pour ceux qui ne l'ont pas suivie avec la croix blanche 78)

La totalité du dossier complet doit nous parvenir au plus tard

5 semaines avant la date d'examen à :

CROIX BLANCHE 78, groupe scolaire de la Haise, 3 rue Mansart, 78370 PLAISIR